

Table des matières

Table des principales abréviations utilisées	13
Introduction	21
Section 1. De l'État entrepreneur à l'État régulateur	22
Section 2. De l'État actionnaire à l'État partenaire	25
Section 3. Banalisation ou renouvellement du droit public économique ?	26
Section 4. Vers une action publique globale ?	29
TITRE 1. Le droit public économique	31
Chapitre 1. La notion de droit public économique	33
Section 1. Une notion controversée	33
§ 1. Une controverse apparemment juridique	33
A. Les origines du droit public économique	33
B. Les origines de la controverse	35
§ 2. Une controverse discrètement politique	35
Section 2. Une notion concurrencée ?	36
§ 1. Droit public économique et droit public des affaires	37
§ 2. Droit public économique et droit public de la régulation économique	38
§ 3. Droit public économique et droit public de l'économie	39
Section 3. Les caractères du droit public économique	40
§ 1. Le débat classique : spécificité ou originalité du droit public économique ?	40
A. La recherche de la spécificité	41
B. L'affirmation de l'originalité	41
§ 2. Banalisation ou adaptation du droit public économique ?	43
A. Développement du droit public économique... ..	43
B. Ou dépérissement du droit public économique ?	44
1. Une remise en cause	45
2. Deux questions	45

Chapitre 2. Les sources du droit public économique	47
Section 1. La promotion du droit public économique dans la hiérarchie des sources du droit	47
§ 1. Le droit public économique était traditionnellement un droit subalterne	48
A. Les sources administratives réglementaires	48
1. Les règlements d'origine gouvernementale	48
2. Les règlements ministériels	49
3. Les règlements émanant d'autres autorités	49
B. Les sources non réglementaires	51
1. Les circulaires, directives et lignes directrices	51
2. Les décisions administratives individuelles et les contrats	53
3. Le droit souple	54
§ 2. Le développement des sources législatives et constitutionnelles	55
A. Les grandes lois du droit public économique	55
B. Les bases constitutionnelles du droit public économique	57
Section 2. Le développement des sources issues du droit de l'Union européenne	60
§ 1. Le droit de l'Union européenne : une source perturbatrice	60
A. Une logique fondée sur le marché	61
1. Les quatre libertés essentielles au marché intérieur	61
2. La règle de libre et égale concurrence entre les entreprises	67
B. Des remises en cause radicales	69
1. Une neutralité de principe difficilement applicable en pratique	69
2. L'interdiction générale du caractère exorbitant du régime des interventions publiques	71
3. L'encadrement étroit des dérogations admises	75
§ 2. Des perspectives diversement appréciées	83
A. Les enseignements de l'approche pragmatique des relations entre service public et droit de l'Union européenne	83
1. L'ouverture progressive du droit de l'Union européenne à la logique du service public	85
2. L'évolution du « service public à la française »	95
B. Les interrogations relatives à la construction progressive d'un intérêt général européen	97
Section 3. Les autres grandes sources supranationales du DPE	99
§ 1. Le droit issu de la Convention européenne des droits de l'homme	99
§ 2. Le droit international économique	102
A. Un droit traditionnellement cantonné à la garantie du libre-échange entre États	103

B. Des vellétés régulatrices promues par la crise financière internationale	105
1. Un droit à construire	105
2. Le futur centre de gravité du droit public économique ? ...	105

Chapitre 3. Les principes du droit public économique 107

Section 1. Les principes fondamentaux classiques et leur application en droit public économique	108
---	-----

§ 1. La protection du droit de propriété

A. La protection constitutionnelle de la propriété privée

 1. Les incertitudes antérieures à 1982

 2. La « pleine valeur constitutionnelle » du droit de propriété

 3. Quelques limites inhérentes à la protection constitutionnelle de la propriété privée

B. La protection constitutionnelle de la propriété publique

§ 2. Le principe de la liberté du commerce et de l'industrie

A. La liberté d'entreprendre : une liberté constitutionnelle limitée

 1. Une liberté consacrée par le Conseil constitutionnel

 2. Une liberté qui demeure limitée

B. La liberté de la concurrence : une liberté asymétrique

 1. De la non-concurrence à l'égalité concurrence entre le secteur public et les activités privées ?

 2. Une constitutionnalité discutée dans son existence et son opportunité

§ 3. Le principe de spécialité

§ 4. Le principe d'égalité

A. La consécration constitutionnelle du principe d'égalité

 1. Le principe

 2. Sa portée

B. L'application du principe en matière d'action économique

 1. L'encadrement juridique de la discrimination

 2. La référence à l'intérêt général

Section 2. Les principes d'inspiration interventionniste

§ 1. Les principes d'origine constitutionnelle

A. Le principe de démocratisation économique (ou de participation)

 1. La portée du principe

 2. La mise en œuvre du principe

B. Le principe dit de « nationalisation »

 1. L'encadrement du transfert de propriété

2. L'absence d'encadrement constitutionnel du rôle et de la gestion des entreprises nationalisées	141
§ 2. Les autres principes	142
A. Les principes du service public	142
B. Le principe de proportionnalité	143
C. La règle de l'autonomie de gestion des entreprises publiques	144
Section 3. La montée en puissance de l'encadrement procédural et méthodologique de l'action économique	146
§ 1. La sécurité juridique	147
A. La sécurité juridique en droit européen	147
1. La sécurité juridique au sens strict	147
2. Le corollaire : la confiance légitime	148
B. La sécurité juridique en droit français	149
1. Sources	149
2. Implications	149
§ 2. Les obligations d'impartialité et de transparence	153
A. L'impartialité	153
B. La transparence	156
§ 3. La participation à l'élaboration de la décision publique	158
A. Les droits de la défense	158
1. Contenu et champ d'application du principe	159
2. Valeur du principe	160
B. Les autres sources du droit d'être entendu préalablement	160
1. Les articles L. 121-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration	160
2. Le principe du caractère contradictoire de la procédure	162
C. Vers une généralisation du débat préalable ?	164
1. Un contexte propice	164
2. Un principe en devenir ?	165
Section 4. L'impact croissant des principes du droit de l'environnement	167
§ 1. La portée des principes généraux du droit de l'environnement sur les règles du droit public économique	168
A. Le fondement de l'influence : l'intégration du droit de l'environnement au bloc de légalité	168
1. Les sources internationales et européennes	168
2. Les sources nationales	169
B. Les principales manifestations de l'influence	172
1. L'influence du principe d'intégration des préoccupations environnementales dans l'élaboration des décisions publiques en matière économique	172

2. L'influence du principe de précaution sur l'action publique économique	176
3. L'influence du principe pollueur-payeur sur la régulation de l'économie	178
§ 2. L'utilisation par le droit de l'environnement de techniques et règles du droit public économique	179
A. Les exemples classiques	179
1. L'utilisation du mécanisme de l'autorisation préalable de certaines activités	179
2. Le recours aux incitations	180
3. Le recours à la démarche planificatrice	180
B. Les démarches plus novatrices	181
1. L'introduction du critère environnemental dans la commande publique	181
2. L'exemple de la régulation du marché des quotas d'émission de gaz à effet de serre	183
3. Le recours général à l'analyse économique	185
TITRE 2. Les actions	187
Chapitre 1. Préliminaire : un nouveau regard sur l'action publique	189
Section 1. Une évolution générale de la conception de l'action publique	189
§ 1. Le recul apparent de l'État	189
§ 2. La crise de l'intérêt général	190
Section 2. Des répercussions en profondeur sur l'action publique économique	190
§ 1. Les manifestations de l'évolution	191
§ 2. La signification de l'évolution	191
A. Désengagement ou renouvellement de l'encadrement public de l'économie ?	191
B. L'éclairage apporté par la réaction des États face à la crise financière depuis 2008	192
C. Une stratégie régulatrice en construction	193
SOUS-TITRE 1. Le recul des interventions directes	195
Chapitre 1. La réglementation de l'économie	197
Section 1. Les ambiguïtés du thème de la « déréglementation » ...	197
§ 1. Les fondements de la déréglementation	198
A. De la mode de la modernisation administrative...	198

1: La déréglementation, élément permanent de la réforme administrative	198
2: La déréglementation appliquée au droit public économique	198
B. À l'idéologie du libéralisme	199
§ 2. Les politiques de déréglementation	200
A. Le secteur économique	200
B. Le secteur social	201
C. Les limites et les difficultés de la déréglementation	201
1. La force des habitudes	203
2. L'existence de réglementations privées	203
3. Le renforcement d'autres formes de régulation	203
Section 2. Les implications contemporaines de la déréglementation en droit positif	205
§ 1. La libéralisation des prix	205
A. Le principe de liberté des prix	205
B. La relativité de la libéralisation	206
1. Les exceptions au principe de liberté	206
2. Le maintien de régimes spéciaux de réglementation des prix	207
3. Le maintien d'un encadrement généralisé via l'obligation de transparence des prix	208
§ 2. La suppression progressive des monopoles	209
A. L'approche économique des liens entre monopole et service public	209
B. La libéralisation des services publics organisés en réseau	210
1. Les transports aériens	211
2. Les transports ferroviaires	214
3. Les activités postales	219
4. Les communications électroniques	221
5. Le secteur de l'énergie	224
6. Le secteur des jeux en ligne	232
Chapitre 2. L'entrepreneuriat public	235
Section 1. Rappel des paramètres juridiques généraux de choix du mode de gestion des entreprises	235
§ 1. Le principe de neutralité du droit de l'Union européenne	235
§ 2. Les autres règles du droit positif	236
A. L'initiative publique en matière économique	236
B. Les modalités de prise en charge des activités économiques par les personnes publiques	237

1. Les règles constitutionnelles interdisant la privatisation de certaines entreprises	237
2. Les règles du droit de la concurrence	237
§ 3. La liberté sous réserve du choix des modes de gestion	238
Section 2. Les privatisations et le mouvement d'externalisation ...	238
Sous-Section 1. Le mouvement de privatisations	239
§ 1. Un phénomène d'ampleur internationale	239
A. La diffusion mondiale d'une politique souvent systématique .	240
1. La généralité de la politique de privatisation	240
2. Les inflexions récentes du mouvement de privatisation ...	242
B. Les causes du mouvement de privatisations	243
1. Les causes économiques et financières	243
2. Les causes juridiques	244
3. Les causes politiques	245
§ 2. Le cas de la France	246
A. 1986/1987 : la première vague de privatisations	246
1. Le banc d'essai des privatisations	246
2. Le succès des premières privatisations	246
3. Le krach boursier de l'automne 1987	247
B. 1988/1993 : la période du « ni ni »	247
1. Des ventes minoritaires et partielles	247
2. La politique du « dénoyautage »	247
C. 1993/1997 : la reprise du mouvement de privatisations	248
D. Depuis juillet 1997 : la poursuite pragmatique des privatisations	249
1. 1997-2002 : la conjugaison d'ouvertures minoritaires de capital et de privatisations limitées	249
2. Depuis 2002 : la poursuite non planifiée de privatisations affectant le noyau dur du secteur public	250
Sous-Section 2. Le régime juridique des privatisations	251
§ 1. Les règles constitutionnelles	252
A. Le contenu des règles constitutionnelles	252
1. L'interdiction de privatiser les services publics nationaux et les monopoles de fait	252
2. L'interdiction de céder une entreprise publique pour un prix inférieur à sa valeur	252
3. La compétence de principe du législateur	253
B. Le champ d'application des règles constitutionnelles :	
la notion de privatisation	254
1. Les données du débat	254
2. La notion de transfert selon la jurisprudence antérieure à 1986	255

3. La définition contemporaine du transfert au sens de l'article 34 de la Constitution	256
§ 2. Les règles législatives	257
A. Les grandes orientations retenues	257
1. La distinction de deux catégories d'entreprises publiques dites de « 1 ^{er} rang » et de « 2 nd rang »	257
2. L'encadrement commun des privatisations et des ouvertures minoritaires du capital	258
3. La distinction nouvelle entre les opérations menées par l'État et les autres	259
4. L'option entre cession sur le marché ou hors marché	259
5. L'intervention d'une autorité indépendante	262
6. La possibilité d'accompagner la privatisation de mesures de protection des intérêts nationaux	265
B. Le déroulement chronologique de l'opération de privatisation	269
1. L'autorisation législative préalable	269
2. La décision de recourir à la privatisation	270
3. La préparation du transfert	271
4. La réalisation du transfert	271
C. Les lacunes du dispositif législatif	271
1. Le risque de cessions d'entreprises de premier rang en deux temps	271
2. La cession d'éléments d'actifs susceptibles d'une exploitation autonome	272
3. Les prises de participation majoritaires des entreprises publiques dans les sociétés privées	272
Sous-Section 3. Les conséquences des privatisations	273
§ 1. Les privatisations et le rôle de l'État	273
A. La thèse du « retour » de l'État	273
1. Le maintien de pouvoirs de contrôle de l'État sur les entreprises privatisées	274
2. L'augmentation des capacités de financement public	275
B. La thèse du désengagement de l'État	275
1. La remise en cause de la politique industrielle de l'État	275
2. Le risque de déséquilibrer le secteur public	276
§ 2. L'évaluation de l'efficacité des privatisations	277
A. Privatisations et performance économique	277
B. Privatisations et progrès technologique	278
C. Privatisations et progrès social	279
Sous-Section 4. L'externalisation des activités économiques contrôlées par les personnes publiques	283

§ 1. La diversité des problèmes juridiques suscités	
par l'externalisation	283
A. Les activités susceptibles d'être externalisées	283
B. Les procédés d'externalisation	284
C. L'encadrement des activités externalisées	285
§ 2. Le sort des agents affectés à l'entité économique externalisée	285
A. Des règles variables selon le statut initial des agents	285
B. Une reprise des contrats de travail conditionnée par le transfert d'une « entité économique autonome »	286
Section 3. Les nationalisations et mises en régie	286
§ 1. Les règles générales de nationalisation et de prise de participation	287
A. La pratique des nationalisations et prises de participation ...	287
1. Les conditions historiques d'apparition des nationalisations	287
2. Le regain d'intérêt contemporain pour les techniques de nationalisation et de prises de participation	288
B. La rareté des règles spécifiques aux nationalisations et prises de participation	289
§ 2. Les règles générales encadrant la mise en régie	290
Chapitre 3. Les aides publiques	293
Section 1. L'encadrement européen des aides publiques	294
§ 1. La notion européenne d'aide publique	294
A. L'aide doit être le fruit d'une intervention de l'État ou au moyen de ressources d'État	295
1. L'aide doit être financée au moyen de ressources publiques	295
2. L'aide peut être accordée par l'État ou par les entités publiques locales	296
3. L'aide peut avoir été versée par un intermédiaire contrôlé par l'État	296
B. L'aide doit accorder un avantage concurrentiel à l'entreprise bénéficiaire	297
1. La diversité des avantages constitutifs d'une aide	298
2. L'exemption des compensations de charges de service public	300
§ 2. Le régime européen des aides publiques	303
A. Le champ d'application du principe d'incompatibilité des aides publiques	304
1. L'aide doit être susceptible d'affecter les échanges entre les États membres	304
2. L'aide doit fausser ou menacer de fausser la concurrence	305

B. Les diverses exceptions admises	306
1. Les aides compatibles de plein droit en vertu de l'article 107 § 2	306
2. Les aides susceptibles d'être déclarées compatibles sur le fondement de l'article 107 § 3	306
3. Les autres aides susceptibles d'être déclarées compatibles avec le Traité	309
§ 3. Le système de contrôle européen des aides publiques	312
A. Les modalités du contrôle	312
1. L'examen permanent des régimes d'aides existant	312
2. L'obligation de notification des mesures et régimes d'aides nouveaux	313
3. La procédure d'examen	314
B. Les sanctions de l'illégalité des aides publiques	317
1. Le devoir général d'exécuter les décisions de la Commission sous le contrôle de la juridiction de l'Union européenne ..	317
2. L'obligation particulière de procéder à la récupération des aides illégalement versées	318
3. Les limites du rôle du juge national	321
Section 2. L'encadrement national des aides publiques	324
§ 1. La notion d'aide publique	324
A. Les éléments constitutifs de l'aide publique	324
B. La typologie des aides publiques	325
C. Les diverses formes juridiques d'aides publiques	326
1. La distinction des aides unilatérales et conventionnelles ..	326
2. La distinction des aides discrétionnaires et conditionnées	328
§ 2. Le régime juridique général des aides publiques	329
A. Les règles générales de création	330
1. Règles nationales de compétence	330
2. L'obligation de notification des aides nouvelles à la Commission	330
B. Les principales règles de fond	331
1. Liberté du commerce et de l'industrie et aides publiques ..	331
2. Égalité, non-discrimination et aides publiques	332
3. Interdiction des libéralités et aides publiques	332
C. Le retrait des aides publiques	333
§ 3. L'encadrement spécifique des aides publiques locales	334
A. Les règles générales applicables à tout type d'aide locale	336
B. Les règles propres à certaines formes d'aides	337
1. L'interdiction de la participation au capital de sociétés commerciales	337

2.	L'encadrement des cautionnements et garanties d'emprunts	339
C.	Les règles variant selon l'objectif des aides	340
1.	Les aides au développement économique	340
2.	Les aides destinées au maintien des services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural	343
3.	Les aides aux entreprises en difficulté	344
D.	Les règles spécifiques à certains domaines d'activités	345
SOUS-TITRE 2. La valorisation des actions indirectes		347
Chapitre 1. Les partenariats		349
Section 1. Les partenariats public-privé		350
§ 1.	Les partenariats ponctuels	351
A.	Les marchés de partenariat au sens strict	352
B.	Les autres partenariats public-privé conventionnels	354
1.	Les contrats de concession de service ou de travaux	354
2.	Les montages contractuels complexes	358
C.	Les formules approchantes	359
1.	Les marchés publics	359
2.	Les concessions d'aménagement	360
§ 2.	Les partenariats institutionnels	362
A.	La création de groupements d'intérêts économiques ou publics	363
1.	Les groupements d'intérêt économique (GIE)	363
2.	Les groupements d'intérêt public (GIP)	366
B.	La création de sociétés d'économie mixte	370
1.	Le recours aux sociétés d'économie mixte locales	370
2.	La « respiration » du secteur public national	372
3.	Les difficultés suscitées par la confrontation des SEM aux règles de la concurrence	387
§ 3.	Les partenariats diffus : les incitations	391
A.	Les engagements non contractuels de l'administration	391
1.	La nature juridique incertaine des promesses de l'administration	392
2.	Des effets juridiques incontestables	395
B.	Les incitations négociées	398
1.	Les procédés d'incitation pseudo-contractuels	399
2.	Le particularisme juridique des contrats d'incitation	403
Section 2. Les partenariats publics		405
Sous-Section 1. Les partenariats publics institutionnels		405

§ 1. Les structures partenariales	406
A. Le GIP	406
B. L'Établissement public	406
C. La Société publique	406
1. La société nationale	406
2. La société publique locale	407
§ 2. La compatibilité entre partenariats publics institutionnels et règles de mise en concurrence	408
A. La reconnaissance jurisprudentielle de l'applicabilité du « in house » aux partenariats publics institutionnels	409
B. La mise en conformité des textes nationaux : l'article L. 1411-12 CGCT	419
Sous-Section 2. Les partenariats publics conventionnels	411
§ 1. La contractualisation de l'aménagement du territoire	411
A. De la planification à l'aménagement du territoire	412
1. Le déclin relatif de la planification unilatérale	412
2. Le renouveau de la politique d'aménagement du territoire	416
B. Le rôle clef des contrats de plan État-Régions	421
1. Contrats de plan et contrats de projets	422
2. La coordination accrue des acteurs	423
3. La responsabilisation avérée des parties	425
§ 2. La régulation générale de l'exercice des compétences par le recours au contrat	429
A. Les principaux domaines de la contractualisation des relations entre personnes publiques	429
1. La planification et l'aménagement du territoire	429
2. La tutelle du secteur public	430
3. La décentralisation	430
B. Les fonctions du recours aux techniques négociées	430
1. La modernisation de la gestion administrative	431
2. La résolution des conflits d'intérêts publics	431
C. Les difficultés suscitées par la contractualisation	432
1. La dilution des responsabilités	432
2. Le risque de violation des règles de mise en concurrence	432
Chapitre 2. La régulation du marché	435
Section 1. Un mode d'action publique controversé	436
§ 1. La variété des acceptions admises	436
A. La multiplication des usages du terme	436
1. Les origines extra-juridiques de la notion	436
2. La diffusion des procédés de régulation	437

B. La diversité des possibles soubassements idéologiques:	574
de l'emploi de la notion	437
1. La régulation comme synonyme de réglementation	
classique	438
2. La régulation comme technique conjoncturelle	
d'accompagnement de la libéralisation	438
3. La régulation comme alternative à la réglementation	
classique	438
4. La régulation comme instrument de pérennisation	
des instruments du système représentatif classique	442
§ 2. La construction progressive d'une notion juridique de régulation	443
A. La régulation <i>lato sensu</i> désigne l'encadrement général	
des conduites	443
B. La régulation <i>stricto sensu</i> suppose la combinaison	
pragmatique et finalisée de méthodes variées	444
C. Le droit de la régulation renvoie aux usages contemporains	
des techniques de régulation en droit économique	444
Section 2. Les régulations sectorielles	445
§ 1. Les principes généraux des régulations sectorielles	445
A. La recherche d'un équilibre entre réalisation de la concurrence	
et poursuite de finalités non économiques	445
1. Les diverses finalités susceptibles d'être imposées	
aux opérateurs	445
2. Les risques spécifiques aux situations transitoires	
entre monopole et concurrence	446
3. Les atouts des dispositifs de régulation sectoriels	447
B. Les instruments techniques de conciliation	448
1. L'accès des tiers aux infrastructures et facilités essentielles	
dans des conditions objectives; transparentes	
et non discriminatoires	448
2. Le caractère asymétrique de la régulation technique	
et tarifaire	452
3. La réglementation et le financement des obligations	
de service public	453
4. La prévention pragmatique des perturbations	
et le règlement efficace des litiges	455
§ 2. Les principaux dispositifs de régulation sectorielle	456
A. La régulation du secteur des communications électroniques	456
1. Les objectifs de la régulation	456
2. Les méthodes de la régulation	458
B. La régulation du secteur des activités postales	460
1. Les objectifs de la régulation du secteur postal	460

2. Les méthodes de la régulation du secteur des activités postales	461
C. La régulation du secteur de l'énergie	462
1. Les objectifs de la régulation du secteur énergétique	462
2. Les méthodes de la régulation de l'énergie	464
D. La régulation du secteur des services audiovisuels	465
1. Le domaine régulé	466
2. Les objectifs et méthodes de régulation de l'audiovisuel ..	467
E. La régulation du secteur ferroviaire	468
1. Les objectifs de la régulation du secteur ferroviaire	469
2. Les méthodes de régulation du secteur ferroviaire	469
F. La régulation des jeux en ligne	470
1. Les objectifs de la régulation des jeux en ligne	470
2. Les méthodes de régulation des jeux en ligne	471
§ 3. L'avenir de la régulation sectorielle	472
A. L'hypothèse de la généralisation de la régulation transversale ..	472
1. Le caractère réputé transitoire des dispositifs sectoriels ...	472
2. La problématique spécifique de l'accès des tiers au réseau ..	473
B. L'éventuel déplacement du centre de gravité de la régulation sectorielle	474
1. De l'ouverture à la concurrence à la prévention des risques ..	474
2. De la spécialisation par secteur à la spécialisation par produits ou acteurs	475
Section 3. Les régulations transversales	475
§ 1. La régulation transversale par la concurrence	476
A. L'interdiction des pratiques anticoncurrentielles et restrictives de la concurrence	476
1. Le droit commun de la concurrence	477
2. L'application du droit de la concurrence aux personnes publiques	488
3. Le standard de la concurrence loyale et les mutations de l'action publique	502
B. Le contrôle des concentrations économiques	506
1. L'obligation de notification préalable des opérations de concentration	507
2. Le contrôle national des concentrations économiques	510
3. Le système communautaire de contrôle des concentrations ..	516
C. Le contrôle de l'implantation des grandes surfaces commerciales	520
1. Les objectifs généraux du droit de l'aménagement commercial	522
2. Les instances de régulation de l'autorisation commerciale ..	522

3. Le mécanisme de contrôle	524
§ 2. Les autres modes de régulation transversale	530
A. La régulation des marchés financiers et des activités monétaires	530
1. Le dispositif national de régulation	531
2. Les dispositifs supranationaux de régulation	534
B. La protection des consommateurs	537
1. L'émergence d'un droit public de la consommation	538
2. L'insertion de la protection du consommateur dans une démarche régulatrice	539
§ 3. L'interrégulation	540
A. Les fondements de l'interrégulation	540
B. Les principaux procédés d'interrégulation	541
1. L'intervention du pouvoir normatif et du juge	541
2. L'organisation d'une coopération entre régulateurs	542
TITRE 3. Les acteurs	547
SOUS-TITRE 1. Les institutions	549
Chapitre 1. Qui peut réguler le marché ?	551
Section 1. Le principe consensuel d'une régulation publique	551
§ 1. L'État et le Marché	551
§ 2. L'aspiration contemporaine à une régulation internationale	553
Section 2. L'admission conditionnée d'une co-régulation	553
§ 1. Les contre-performances de l'autorégulation	553
§ 2. L'utilité de la co-régulation	554
A. Une forme de partenariat très usitée	554
B. Quelques exemples de co-régulation en droit public économique	555
1. L'illustration emblématique : la corégulation d'Internet ...	555
2. L'encadrement public du rôle des agences de notation	555
3. La surveillance publique de l'application des pratiques du gouvernement d'entreprise	556
Chapitre 2. Les grandes institutions supranationales de régulation de l'économie	557
Section 1. Les institutions de l'Union européenne	557
§ 1. Les institutions générales de l'Union	558
A. Aperçu de l'organisation institutionnelle générale de l'Union européenne	558
B. Mention du rôle central de la Commission sous le contrôle du juge	559

§ 2. Les principaux régulateurs spécialisés de l'Union	560
A. La Banque centrale européenne et le Système européen des banques centrales	560
1. La Banque centrale européenne	560
2. Le Système européen de banques centrales (SEBC)	560
B. Les principaux instruments d'investissement	561
1. La Banque européenne d'investissement	561
2. Les fonds structurels	562
3. Le Mécanisme européen de stabilité financière	562
C. Les régulateurs sectoriels et réseaux de régulateurs	563
1. L'Union européenne au cœur de la démarche d'inter-régulation	563
2. Les Agences	564
3. Les principaux régulateurs européens	564
§ 3. Les organes consultatifs	569
A. Le Comité économique et social	569
B. Le Comité des régions	569
§ 4. Vers un gouvernement économique européen ?	570
A. Le déséquilibre entre les finalités économiques et monétaires	570
B. Les limites de la politique économique de l'Union européenne	571
C. L'hypothèse d'une « fédération budgétaire » et d'une mutualisation des emprunts d'État	571
1. L'actuel Comité économique et financier	572
2. L'urgence d'une meilleure concertation européenne sur la scène internationale	572
Section 2. Les institutions internationales	573
§ 1. Le Fonds monétaire international (FMI)	573
§ 2. La Banque mondiale et les autres dispositifs de soutien au développement	574
A. La Banque mondiale	574
1. Le rôle de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)	574
2. Les autres composantes de la Banque mondiale	575
B. Les autres dispositifs internationaux de soutien	576
§ 3. Les structures de concertation ou négociation	576
A. L'Organisation mondiale du commerce (OMC)	576
1. Les origines et la mission générale de l'OMC	576
2. L'organisation de l'OMC	577
B. La Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED)	578
C. L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)	579

D. Les groupes de régulateurs et forums spécialisés	579
1. Les groupes de régulateurs en matière bancaire et financière	579
2. Les autres exemples de groupes de régulateurs	581
E. Le G20	581
Chapitre 3. Les institutions étatiques	583
Section 1. Les institutions centrales	583
Sous-Section 1. La limitation du rôle des institutions étatiques générales	584
§ 1. Les limitations traditionnelles du rôle économique du Parlement	584
A. Le statut du Parlement	584
1. Le refus du bicamérisme économique	584
2. L'adjonction de la consultation : le Conseil économique, social et environnemental	585
B. Les fonctions du Parlement en matière économique	586
1. Un rôle limité	586
2. Des tentatives d'amélioration	587
3. Le renforcement récent du rôle du Parlement	588
§ 2. Le rôle des autorités exécutives	589
A. Le rôle du président de la République et du Premier ministre	589
1. La signature des ordonnances et des décrets délibérés en Conseil des ministres (art. 13)	589
2. Le pouvoir de nomination présidentiel	591
3. La présidence de certains conseils	592
B. Le rôle des ministres	592
Sous-Section 2. La promotion des institutions économiques spécialisées	594
§ 1. L'hétérogénéité des institutions spécialisées à vocation économique	595
A. Les organismes publics sans personnalité juridique propre ...	595
1. Les fonds	595
2. Les centres, missions et commissariats	597
3. Les agences	598
4. Les autorités administratives indépendantes	598
B. Les organismes publics personnalisés	599
1. Les établissements publics	599
2. Les régulateurs publics indépendants dotés de la personnalité juridique	603
C. Les personnes privées chargées de fonctions d'intérêt public économique	604
1. Il s'agit d'organismes professionnels de droit privé	604

2. Certains sont investis de missions administratives	604
§ 2. Les autorités de régulation indépendantes	605
A. Des AAI aux API	606
1. Les raisons du recours aux autorités administratives indépendantes	606
2. Les critères de l'autorité administrative indépendante	608
B. Les principaux régulateurs indépendants en matière économique	612
1. L'Autorité des marchés financiers (AMF)	613
2. L'autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)	615
3. L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP)	617
4. La Commission de régulation de l'énergie (CRE)	618
5. L'Autorité de régulation des activités ferroviaires (ARAFER)	620
6. L'autorité de régulation des jeux en ligne (ARJEL)	623
7. L'Autorité de la concurrence	625
C. Le positionnement régulateur du juge administratif	627
1. Les interventions préventives	628
2. Les interventions correctives	631
3. Les interventions répressives	633
§ 3. La Banque de France	634
A. Les raisons de la réforme	634
B. L'indépendance de la Banque de France	635
1. Les conditions de l'indépendance	636
2. Les limites de l'indépendance	636
3. Le renouveau : l'adossement de l'Autorité de contrôle prudentiel à la Banque de France	637
C. Les missions de la Banque de France	638
1. Les missions fondamentales	638
2. Les autres missions	639
3. L'articulation avec les pouvoirs du gouvernement	640
D. La nature juridique de la Banque de France	640
§ 4. Les chambres professionnelles	641
A. L'organisation des chambres de commerce et d'industrie	642
1. La création des chambres de commerce et d'industrie	642
2. La composition des chambres de commerce et d'industrie	643
B. Les attributions des chambres de commerce et d'industrie	644
1. Des attributions diversifiées	644
2. Des moyens d'action importants	645
C. Le statut juridique des chambres de commerce et d'industrie	646
1. Le statut actuel	646

2. Le caractère incomplet de la réforme de 2010	647
Section 2. Les institutions déconcentrées	648
Sous-Section 1. L'organisation des services déconcentrés de l'État	649
§ 1. L'harmonisation des circonscriptions administratives	649
§ 2. Les services à vocation économique et financière	650
A. La variété des services	650
B. Les services chargés du traitement des entreprises en difficulté	650
§ 3. La déconcentration, droit commun de l'organisation administrative	651
§ 4. La nouvelle organisation transversale (2004)	652
A. Les prémices	652
B. Les pôles régionaux de l'État institués en 2004	653
1. Les huit pôles régionaux de l'État	653
2. La fonction de direction des pôles régionaux de l'État	654
C. Le Comité de l'administration régionale	654
1. La composition du CAR	655
2. Les missions et attributions consultatives du Comité	655
D. Les nouvelles directions interministérielles (2010)	655
1. Au niveau régional	655
2. Au niveau départemental : la création des DDI	657
Sous-Section 2. Le rôle des préfets et l'action des services déconcentrés de l'État	657
§ 1. Le rôle des préfets de département	658
A. L'étape de 1964 : la « coordination » par le préfet des services déconcentrés dans le département	658
B. L'étape de 1982 : la direction par le préfet des services déconcentrés	658
C. L'étape de 1992-1999	659
D. Les étapes de 2004 et 2009	660
§ 2. Le rôle des préfets de région	660
A. L'étape de 1964	660
B. L'étape de 1982	660
C. L'étape de 1992-1999	661
D. L'étape de 2004	661
E. L'étape de 2009-2010 : la consécration d'un pouvoir hiérarchique sur le préfet du département	662
Chapitre 4. Les institutions décentralisées	663
Section 1. L'importance des compétences économiques des collectivités territoriales	664
§ 1. Une importance liée à la décentralisation	664

A. Entre 1945 et 1960 : le volontarisme économique national ...	664
B. De 1969 à 1981 : le retour à la gestion administrative	665
C. L'étape de 1982-1983 : l'« acte I » de la décentralisation	665
D. À compter de 1992 : l'incitation à l'intercommunalité	665
E. En 2003-2004 : l'« acte II » de la décentralisation	666
1. L'apport de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République ...	666
2. L'apport des lois ultérieures	667
F. En 2015 : la Loi NOTRe	668
§ 2. Les limites générales apportées à l'action économique des collectivités locales	668
A. Les limites tirées du principe de la liberté du commerce et de l'industrie	669
1. L'interdiction de prendre des risques avec l'argent public ..	669
2. L'obligation de se cantonner à l'intérêt public local	669
3. L'interdiction de fausser le jeu de la concurrence privée ...	671
B. Les limites liées au rôle de l'État : l'aménagement et le développement durable du territoire	671
Section 2. Le rôle économique des collectivités locales	672
§ 1. Le rôle économique des régions	673
A. L'étape de 1972	673
B. L'étape de 1982-1983	674
C. Depuis 2003-2004	675
§ 2. Le rôle économique des départements	677
A. Avant 1982	677
B. L'étape de 1982	678
C. Depuis 2004	679
§ 3. Le rôle économique des communes et de leurs regroupements ..	679
A. La notion d'affaires locales et les compétences de la commune	679
1. Les subventions	680
2. Le référendum communal	680
3. La création des services publics locaux	681
B. Les principes de répartition des compétences	681
SOUS-TITRE 2. Les entreprises publiques	683
Chapitre 1. La notion juridique d'entreprise publique	685
Section 1. La notion d'entreprise publique en droit interne	685
§ 1. L'approche doctrinale et jurisprudentielle	685
A. L'exigence d'une personnalité morale distincte	686
B. La nécessité d'une activité industrielle ou commerciale	687

C. Le pouvoir patrimonial de la puissance publique	687
§ 2. L'absence de définition textuelle de portée générale	688
A. La formation empirique du secteur public	688
1. Les premières entreprises publiques	688
2. La croissance ultérieure du secteur public	689
3. La restructuration progressive de l'influence industrielle de l'État	690
B. L'échec du projet de statut général des entreprises publiques	691
§ 3. La définition légale de l'entreprise publique au sens du droit de la commande publique	692
Section 2. La définition européenne de l'entreprise publique	693
§ 1. Une définition basée sur une conception large de la notion d'« entreprise »	694
§ 2. Une définition fondée sur la notion pragmatique d'influence déterminante	694
§ 3. L'influence de la notion européenne sur la conception française de l'entreprise publique	695
Chapitre 2. L'organisation des entreprises publiques	697
Section 1. La variété des formes juridiques revêtues par les entreprises publiques	697
§ 1. L'établissement public à caractère industriel et commercial	698
A. EPIC et régie	698
B. EPIC et concession	699
§ 2. La société nationale	699
A. Principaux aspects juridiques	700
1. La part du droit commercial	700
2. Les dérogations apportées à la législation commerciale	701
B. La sociétésation, moyen d'adaptation du secteur public	701
§ 3. La société d'économie mixte	703
A. Définition de la SEM	704
1. Le degré de participation publique	704
2. Les formes de la participation publique	704
3. Les conditions de l'association avec le capital privé	704
B. Organisation des SEM	705
1. L'assemblée générale	705
2. Le conseil d'administration	705
3. La direction	705
C. Le rôle des SEM : de l'extension à la respiration du secteur public et au partenariat public-privé	706
1. Les premières SEM	706
2. SEM et nationalisations	706

3. SEM et respiration du secteur public	706
Section 2. Les conséquences de l'appartenance des entreprises publiques au secteur public sur leur organisation	707
§ 1. La création de l'entreprise publique	707
A. Les créations législatives	707
B. Les créations administratives	708
§ 2. La transformation de l'entreprise publique	709
A. Les transformations liées à l'évolution générale du statut des entreprises du secteur public	709
B. Les transformations liées à la respiration du secteur public ..	709
§ 3. La disparition de l'entreprise publique	711
Section 3. Les règles applicables aux établissements publics issues de la loi du 26 juillet 1983	711
§ 1. Le conseil d'administration ou de surveillance	712
1. La composition tripartite des conseils	712
2. Le statut des administrateurs	712
§ 2. Les organes de direction	713
Section 4. Les règles applicables aux sociétés à participation publique issues de l'ordonnance du 20 août 2014	713
§ 1. Les conseils d'administration ou de surveillance	714
1. Le représentant désigné par l'État	714
2. Les membres désignés par l'organe compétent de la société	714
3. Les représentants des salariés	715
4. Le commissaire du gouvernement	715
§ 2. La présidence et la direction générale	715
Chapitre 3. La gestion des entreprises publiques	717
Section 1. Règles juridiques communes à l'ensemble des entreprises publiques	718
§ 1. Les règles communes tirées du droit commercial	718
A. Variété de ces règles	718
B. Fiscalité et comptabilité	718
1. La fiscalité des entreprises publiques	719
2. La comptabilité des entreprises publiques	719
C. Étendue de la compétence judiciaire	720
§ 2. Les règles communes issues du droit public général	721
A. La protection des capitaux publics	721
B. La protection des salariés	722
C. La protection du service public	722
D. Les contrôles des entreprises publiques	722

Section 2. Les règles de gestion variables selon la forme juridique des entreprises publiques	723
§ 1. Les règles de gestion propres aux entreprises constituées	
sous la forme d'établissements publics	723
A. Les biens des établissements publics industriels et commerciaux	723
B. Le personnel des établissements publics industriels et commerciaux	725
1. La conciliation du Code du travail et des règles spéciales dans les entreprises « à statut »	725
2. Les effets de la sociétésation sur le statut du personnel de l'entreprise publique	726
C. Le régime juridique spécial des activités de l'établissement public industriel et commercial	728
1. La prise de décisions publiques	728
2. La soustraction à la faillite et aux voies d'exécution du droit commun	729
3. Les sujétions imposées par le droit public aux EPIC	732
§ 2. Les règles de gestion spécifiques aux entreprises constituées sous forme de société	732
A. Les biens des sociétés publiques	732
1. Le principe de l'application du droit commun	732
2. Les substituts du régime de la domanialité publique	732
B. Le régime juridique du personnel des sociétés publiques	734
C. Le régime juridique des activités des sociétés publiques	734
Section 3. Les conséquences de la présence d'une activité de service public sur le régime juridique de l'entreprise	735
Section 4. La tendance à la privatisation de la gestion des entreprises publiques	737
§ 1. L'affirmation de l'égalité des opérateurs économiques	738
§ 2. Vers l'application des voies d'exécution du droit privé aux entreprises publiques ?	739
A. L'application du droit des affaires	739
B. Le recours à la société anonyme	740
Chapitre 4. Le contrôle des entreprises publiques	741
Section 1. Les contrôles classiques	742
§ 1. Les contrôles <i>a priori</i>	742
A. Le droit commun de la tutelle	743
1. La tutelle économique et financière	743
2. La tutelle technique	744
B. Les régimes particuliers de tutelle	744

1. Les régimes particuliers de contrôle économique et financier	744
2. Le particularisme de la tutelle technique est encore plus variable	745
§ 2. Les contrôles <i>a posteriori</i>	745
A. Les contrôles administratifs et financiers	745
B. Les contrôles politiques	747
1. Les contrôles parlementaires	747
2. Le rôle des comités de réflexion	748
Section 2. La contractualisation de la tutelle	748
§ 1. Les contrats État-entreprises : un instrument privilégié de la tutelle	749
A. Le fondement légal de la politique contractuelle	749
B. Le contrat État-entreprise est un instrument de modernisation et de démocratisation de la tutelle	750
C. Le contenu des contrats État-entreprise	750
§ 2. Les insuffisances des contrats État-entreprise	751
A. Une élaboration insuffisamment rationalisée	751
B. Un contenu non exhaustif	752
§ 3. La pratique diversifiée des contrats État-entreprise	752
A. La généralisation des relations contractuelles État-entreprise	752
B. La diversification des contrats État-entreprise	753
1. Les contrats d'objectifs	753
2. Les contrats d'entreprise pluriannuels	753
3. Les contrats de service public	753
4. Le contrat de présence postale territoriale	754
5. Les contrats d'objectifs et de moyens	754
6. Les contrats de régulation économique	754
Section 3. Le gouvernement des entreprises publiques	755
§ 1. L'État, patron introuvable ?	756
§ 2. Les effets pervers de la tutelle ?	757
§ 3. L'État tuteur, l'État propriétaire et l'État actionnaire	757
A. Les règles du gouvernement d'entreprise	758
1. Le constat	758
2. La réaction : la « <i>corporate governance</i> »	758
3. Quel est le contenu des règles du GE ?	759
4. La loi sur les nouvelles régulations économiques a encouragé un fonctionnement plus démocratique de l'entreprise	760
B. L'État actionnaire et le gouvernement d'entreprise	761
1. La montée en puissance de la figure de l'État actionnaire	761
2. L'institutionnalisation progressive de l'État actionnaire	762

3. La recherche d'une amélioration des pratiques de l'État actionnaire	764
§ 4. La recherche d'un équilibre entre les fonctions d'État actionnaire et d'État régulateur	768
A. Le sens de la diversité des fonctions incarnées par l'État	768
B. Le renouveau de la réflexion sur la fonction du gouvernement des entreprises publiques	768
1. L'enrichissement de la réflexion doctrinale	769
2. Les interrogations relatives à la mission de l'APE	769
Index thématique	771
Index jurisprudentiel	785